

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS. Message du Président.

[Le 31e Congrès des États-Unis a ouvert sa seconde Session le 2 décembre, comme nous l'avons déjà mentionné. Nous reproduisons ici un long fragment du Message du Président, et pour donner une idée du reste à nos lecteurs, nous copions l'analyse rapide qu'en a faite le *Courier des États-Unis*. Après un court exorde tiré de la circonstance accidentelle qui l'a porté à la Présidence, M. Fillmore s'exprime ainsi:]

Ces principes posés, l'engagement de les suivre fidèlement pris avec une spontanéité qui n'admet point de doute, le président arrive à l'exposé de la situation.

La politique extérieure est rapidement traitée. Les relations avec toutes les nations étrangères sont des plus satisfaisantes. Le traité conclu avec la Grande-Bretagne, au mois d'avril dernier, permet d'espérer la prompte exécution du canal inter-océanique du Nicaragua. Une autre convention passée avec le Mexique assurera également la création d'un chemin de fer à travers l'Isthme de Tehuantepec. Le différend avec le Portugal est en voie d'arrangement amical. Enfin, les États-Unis se préparent à intervenir dans les affaires de la République dominicaine pour mettre un terme à la guerre désastreuse qu'elle soutient depuis si longtemps contre Haïti.

La situation du trésor n'est pas complètement satisfaisante: il a à faire face, pour les deux années à venir, à des engagements auxquels les ressources ordinaires menacent de ne pas suffire. Il serait à désirer cependant que l'on ne fût pas contraint de recourir au crédit public.

M. Fillmore croit qu'une réforme du tarif remplirait en partie ce but. Fidèle à la doctrine whig, il propose la substitution du système des droits spécifiques à celui des droits *ad valorem*, ou tout au moins l'évaluation en douane, des articles importés, d'après le cours du marché américain. Mais la s'arrête son adhésion aux vieux principes de son parti; il n'est point protectionniste, sauf peut-être en ce qui concerne les intérêts spéciaux des fers et des charbons. Ce qu'il veut, ce n'est point un tarif élevé, exposé à être modifié au premier jour; c'est un tarif modéré, établi sur une base permanente, et qui ne prête ni à de trop soudaines fluctuations, ni à des fraudes impossibles à éviter sous le régime actuel.

Le message appelle également l'attention du Congrès sur la nécessité d'établir un hôtel des monnaies à San-Francisco et d'étendre à la Californie l'organisation des terres publiques. Le chemin de fer du Mississippi au Pacifique trouve un mot de recommandation en passant, et M. Fillmore termine cette partie de son travail en demandant la création d'un ou plusieurs régiments de cavalerie pour contenir les tribus indiennes, tant sur la frontière que dans les nouveaux territoires.

La création d'un bureau de l'agriculture, au département de l'intérieur, et d'un asile pour les invalides est ensuite indiquée comme urgente.

En ce qui touche la marine, le message ne fait guère qu'une rapide allusion au rapport du secrétaire de ce département, auquel il renvoie le Congrès. Mais il appuie plus longuement sur celui du directeur des postes et recommande vivement avec lui de nouvelles réductions que l'état florissant de cette branche de l'administration permet désormais d'accomplir sans danger.

Après ces détails pratiques, M. Fillmore revient à une question de doctrine: celle de l'exécution de certains travaux publics d'amélioration aux frais du trésor et par les soins du gouvernement fédéral. Il déclare nettement que ces travaux rentrent dans les droits et les devoirs définis par la Constitution et engage le Congrès à s'en préoccuper sérieusement.

La dernière partie du message est consacrée aux mesures de compromis votées dans la dernière session. Le Président ne s'étend pas qu'elles aient rencontré une sorte de résistance sur certains points; mais c'est là, pour lui, une conséquence naturelle de la situation, qui n'implique nullement l'inefficacité des mesures destinées à rétablir la tranquillité. Aussi, donne-t-il formellement aux chambres le conseil de s'en tenir à leur œuvre du mois de septembre, au moins jusqu'à ce que le temps et l'expérience aient indiqué d'une manière positive les améliorations à réaliser, s'il en existe quelqueune.

Parmi les droits reconnus des nations, figure celui que chaque nation possède de donner la forme de gouvernement qu'elle croit la plus convenable au bonheur et à la prospérité de ses citoyens, de changer cette forme, suivant les circonstances, et de diriger ses affaires intérieures conformément à sa propre volonté. Le peuple des États-Unis réclame ce droit pour lui-même et le concède pleinement aux autres. C'est, par suite, un impérieux devoir de ne pas intervenir dans le gouvernement ou dans la politique intérieure des autres nations; et bien que nous sympathisons partout avec le malheureux et l'opprimé, dans les luttes qu'ils soutiennent pour reconquérir leur liberté, nos principes nous défendent de prendre aucune part à ces conflits étrangers. Nous n'entreprendons point de guerres pour élargir ou empêcher la succession sur les trônes, pour faire triompher une théorie sur l'équilibre des puissances, ou pour renverser le gouvernement qu'il a plu à tel ou tel pays de se donner. Nous n'encourageons aucune révolution et ne soutenons pas qu'aucune expédition militaire hostile soit organisée dans les États-Unis pour envahir le territoire des provinces d'une nation amie. La grande loi de la moralité doit s'appliquer aux nations, tout comme aux personnes, aux individus. Nous devons agir envers les autres nations, comme nous désirons qu'elles agissent envers nous-mêmes, et la règle de conduite entre les gouvernements doit être la justice, la conscience, au lieu de la seule puissance, de l'égoïsme et du désir de s'agrandir. Garder une stricte neutralité dans les guerres étrangères, cultiver les relations amicales, répondre à toute action noble et généreuse, exécuter avec une ponctuelle scrupuleuse toutes les obligations des traités, — tels sont les devoirs que nous avons à remplir envers les autres États et dont l'accomplissement doit être notre meilleur titre à nous voir traiter de même par eux; dans tous les cas, si cette règle n'est pas refusée, nous pouvons faire respecter nos droits avec la justice pour nous et une conscience sans reproche.

Dans notre politique intérieure, la Constitution sera mon guide, et dans les questions qui admettent le doute, je demanderai l'explication de ses dispositions aux décisions judiciaires de ce tribunal qui fut institué pour l'interpréter et à la tradition du gouvernement sanctionnée par l'acquiescement du pays. Je considère toutes ses dispositions comme également obligatoires. Elle est, dans toutes ses parties, la volonté du peuple, exprimée dans la forme la plus solennelle et les autorités constituées ne sont que des agents chargés de l'exécuter. Tous les pouvoirs qu'elle accorde doivent être exercés pour le bien public; mais nul prétexte d'utilité, nulle conviction morale, ne peut servir à justifier l'usurpation d'un pouvoir quelconque qu'elle n'a pas accordé. Les pouvoirs conférés au gouvernement et leur répartition entre les divers départements, sont définis, dans ce document sacré, aussi clairement que peut le permettre l'imperfection du langage humain, et je considère comme mon premier devoir de ne point mettre en question sa sagesse, de ne rien ajouter à ses dispositions, de n'éluder en rien ce qu'elle exige, de ne jamais annuler ses commandements.

C'est à vous, mes concitoyens, qu'est sacrément dévolu le pouvoir législatif, comme représentants des États et du peuple. L'accomplissement de ce devoir, en mettant sous vos yeux, de temps à autre, tous les renseignements propres à vous mettre en état de remplir votre haute et délicate mission, pour le bien de nos constituants communs.

Je prendrai franchement mes opinions sur les principaux objets de législation et si — ce que je ne prévois pas — les deux Chambres du Congrès viennent à passer quelque acte qui me paraît inconstitutionnel, ou dans lequel je crains voir, soit un empiètement sur les pouvoirs légitimes des autres branches du gouvernement, soit des dispositions adoptées à la hâte, et qui me semblent devoir entraîner des circonstances funestes et imprévues, je ne recule-

rais pas devant l'obligation de vous le retourner, avec mes objections, pour le soumettre de nouveau à votre examen. En dehors de l'accomplissement de ces devoirs constitutionnels, mon respect pour la législature et le sentiment des convenances me feront éviter toute tentative d'influencer vos délibérations. A vous le pouvoir, l'honneur et la responsabilité de donner des lois au pays.

Le gouvernement des États-Unis est un gouvernement limité. Il est renfermé dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont expressément conférés, et de telles autres facultés qui peuvent être nécessaires pour exercer ces mêmes pouvoirs: c'est pour lui un devoir spécial, en tout temps, de se tenir en garde contre tout empiètement sur les droits des États. L'autorité législative du Congrès est suprême, en tout ce qui touche les objets et les sujets qui lui sont confiés. Mais la cesse cette autorité, et tout citoyen qui viole volontairement la Constitution, et désire la perpétuité de son existence et de ses bienfaits, repoussera avec résolution et fermeté toute intervention dans les affaires intérieures, que la constitution a clairement et expressément laissée à l'autorité exclusive des États. Tout bon citoyen jettera également bien loin toute irritation inutile entre les divers membres de l'Union et tous les reproches, toutes les récriminations tendant à animer une portion du pays contre l'autre. La beauté de notre système de gouvernement consiste dans le soin d'éviter les conflits mutuels et les empiètements, et dans l'action régulière et distincte de tous, tandis que chacun se meut dans sa propre sphère: c'est là aussi ce qui doit en faire la sûreté et la durée.

La Constitution a fait un devoir au président de veiller à ce que les lois soient fidèlement exécutées. Dans un gouvernement comme le nôtre, dans lequel toutes les lois sont passées par une majorité des représentants du peuple, et où ces représentants sont choisis pour des périodes tellement courtes, que toute loi mauvaise ou odieuse peut être très-promptement rapportée, il doit paraître improbable que l'on trouve un grand nombre d'individus prêts à s'opposer à l'exécution des lois. Mais il faut songer que le pays est vaste, qu'il peut exister des intérêts, des préjugés locaux susceptibles de rendre odieuse dans tel endroit une loi qui ne l'est pas dans tel autre, et que des esprits légers et inconsidérés, égarés par leurs passions ou par leur imagination, peuvent se laisser follement entraîner à résister à des lois qu'ils désapprouvent. Les personnes de ce genre devraient se rappeler que, sans loi, il ne peut point exister de véritable liberté pratique, et que du moment où la loi est foulée aux pieds, la tyrannie règne, soit qu'elle revête la forme d'un despotisme militaire ou celle de la violence populaire. La loi est la seule protection pour le faible, la seule entrave efficace pour le fort. Lorsqu'elle est imparfaitement, fidèlement administrée, nul n'est au-dessus de sa protection, nul au-dessous de son atteinte. Vous pouvez être assurés, messieurs, ainsi que le pays, qu'en tout temps et en toutes circonstances, je veillerai de mon mieux et dans toute l'étendue des pouvoirs dont je suis revêtu, à ce que les lois soient fidèlement exécutées.

En accomplissant ce devoir, qui m'est solennellement imposé par la constitution et par mon serment, je ne reculerai devant aucune responsabilité, et je m'efforcerai de faire face aux événements qui pourront survenir, avec fermeté aussi bien qu'avec prudence et discernement.

La faculté de nommer aux emplois est une des plus délicates, dont soit revêtu l'Exécutif. Je la regarde comme un dépôt sacré, dont on doit faire usage, dans le seul but de contribuer à la prospérité et au bonheur du peuple. Mes efforts tendront à relever le prix des places officielles, en choisissant pour les postes d'importance des individus dignes des fonctions auxquelles ils sont appelés par leur intégrité, leurs talents et leurs vertus reconnues. Dans un pays aussi vaste, ayant une aussi grande population et dans lequel un petit nombre de personnes nommées aux emplois peut seul être connu du pouvoir qui les nomme, il arrivera parfois d'inévitables imprécisions, et malgré le plus grand soin, il pourra se faire que de fausses nominations aient lieu. En de tels cas, la faculté de révocation peut être convenablement exercée, et la négligence ou les fautes ne seront pas plus tolérées chez les individus, nommés par moi, que chez ceux nommés par d'autres.

LETTRE SUR L'OREGON. Oregon-City.

16 septembre 1850.

(Suite et fin.)

Cher Monsieur, Expéditions maritimes. — Découvertes et établissements des blancs dans l'Oregon. — L'Oregon, depuis le 16e siècle (1), fut découvert et visité simultanément par mer et par terre à l'aide des expéditions maritimes de différens peuples et des excursions hardies des Canadiens-Français. En 1810, M. Astor, négociant Allemand établi à New-York, fit

partir deux expéditions pour l'Oregon, afin de s'emparer du commerce de pelletterie de la contrée. L'une de ces expéditions prit le chemin de terre; l'autre, embarquée sur le navire le *Conguin*, arriva la première, entra dans la Colombie et bâtit le Fort Astor, ainsi appelé du nom du chef de l'entreprise.

Dans la guerre de 1812, ce fort passa entre les mains des anglais qui le nommèrent Fort *Georges*; il fut rendu aux États-Unis à la paix.

Il serait inutile de rappeler ici les nombreuses et si dangereuses expéditions faites à l'est et à l'ouest des Montagnes Rocheuses pour la traite de la pelletterie, par les deux Compagnies du Nord-Ouest et de la baie d'Udson. Ce commerce, si lucratif pour ces associations, coûta la vie à un grand nombre d'intrépides voyageurs qui affrontèrent pour l'entreprendre d'innombrables périls. Qu'il suffise de rappeler la devise prise à cette occasion, par l'une des Compagnies: *pro pelle cubem*. Cruel exemple de ce que peut sur le cœur de l'homme l'amour du gain et l'intérêt. Oh! que nous avons bien lieu de gémir ici, comme autrefois St. François-Xavier, à la pensée du Japon! que nous avons bien lieu comme lui, de verser des larmes, en songeant que pendant si longtemps, le commerce et ses martyrs, dans des contrées immenses, où la parole sainte n'avait pas un seul organe!

Les sauvages de leur côté, ne tiraient guère d'avantages du commerce introduit parmi eux. En leur enlevant les fourrures dans la proportion énorme que les exportations atteignent, on mit ces pauvres gens dans l'impossibilité de se garantir des rigueurs du froid comme ils le faisaient autrefois, à ce point qu'on attribue en partie, à cette cause, la diminution sensible de population remarquée depuis un certain temps, parmi eux. Ailleurs la peste vérolé et la fièvre contagieuse de 1830, activèrent d'une manière terrible cette dépopulation, évaluée en quelques endroits à un chiffre effrayant. On croit qu'en certaines parties de l'Oregon, les tribus se trouvèrent réduites au tiers de ce qu'elles étaient autrefois.

Pendant longtemps les Compagnies pour la traite de la pelletterie, se contentaient d'établir des résidences pour leur commerce. Celle du Nord-Ouest qui n'employait que des Canadiens-Français ou des Iroquois catholiques, contribua ainsi puissamment à jeter les premières semences de la foi, parmi les Sauvages. En 1821, ces Compagnies se réunirent. Trois ans plus tard, l'arrivée de M. John MacLaughlin vint donner une activité nouvelle aux entreprises communes. Les Canadiens commencent à cultiver les terres en 1824 et les années suivantes, notamment dans les plaines de la Wallamette. Dix ans après, la petite colonie s'accroissant de jour en jour, fit les premières instances à Mgr. de Julipolis, vicaire apostolique de la rivière Rouge, pour obtenir de lui les prêtres, dont elle sentait impérieusement le besoin. Depuis ce moment, et surtout dans ces derniers temps, la population civile s'est augmentée dans une rapide proportion. Les événements actuels en hâtent chaque jour l'accroissement. Les Américains y arrivent en grand nombre; les terres se défrichent; les forêts sont débouillées de leurs arbres gigantesques; de toutes parts des habitations s'élèvent, des villages et des villes commencent à se former. Oregon-City, bâtie sur les deux rives de la Wallamette, qui coule entre deux légers renflements de collines, compte plus de 2,000 habitants. Portland, bâtie également sur les rives de la Wallamette, en compte plu-

sieurs centaines, et il y a un an, la place était à peine défrichée. Bientôt toute cette partie du littoral de la mer, jusqu'à une certaine étendue dans l'intérieur de la première région, sera couverte d'habitants. Une nouvelle loi assigne à tout individu Américain, ou se faisant naturaliser tel, un demi mille de terrain. Cette loi sera appliquée jusqu'en 1855.

Indiens de l'Oregon. — Il ne reste plus aujourd'hui que 35, à 40,000 Indiens dans tout le territoire de l'Oregon. Toutes ces tribus sont très-sujettes à la petite vérole, aux fièvres tremblantes, au choléra. C'est par centaines et par milliers que la mortalité les frappe, de telle sorte qu'on peut prédire dès à présent l'extinction totale de ces races, si elles restent abandonnées à elles-mêmes, ou trop exposées à la corruption des blancs.

La plupart de ces tribus se subdivisent en fractions obéissant à de petits chefs; il résulte de cette division une infinité de dialectes distincts n'ayant souvent entre eux aucune espèce d'analogie et dont il est impossible de retrouver la source. Le jargon ou petit tchinois que parlent les naturels le long de la Colombie, est un composé de mots indiens, mêlés d'anglais, et surtout d'une grande quantité de locutions Françaises.

Rien n'est plus tristement abruti, dégradé, que ceux des Indiens qui se trouvent maintenant en contact avec les blancs; chez eux, hélas! toute influence de notre ministère est presque rendue impossible: la corruption et les liqueurs enivrantes perdent ces Sauvages sans retour. Parmi ceux qui habitent les localités isolées, les missionnaires réussissent assez bien; quelques-uns même donnent de la consolation et des espérances; mais pour que le bien fut plus durable, le prêtre aurait besoin d'être seul avec eux, pendant au moins une génération. En général, les trois quarts des Indiens du territoire de l'Oregon et des îles environnantes, ne sont pas encore baptisés. La moitié est dans une ignorance totale de la religion.

Toutefois tous à peu près participent à plus ou moins d'instinct de civilisation. L'anthropologie n'existe presque plus; la plupart des adultes sont vêtus d'une manière assez décente, du moins en public. On dit cependant que quelques tribus Onakichs de l'île de Vancouver vont nus une partie de l'année, et que tout récemment on avait appris que quelques-uns s'y étaient livrés en cachette à ces horribles festins de chair humaine, qui leur étaient autrefois si familiers. Le même cas eut lieu dans l'île de la princesse Charlotte et sur les frontières Russes.

Bien que les Indiens de l'île de Vancouver aient une idée très-nette d'une autre vie et d'un être Suprême, ce n'est pas à lui qu'ils adressent leurs hommages, mais au mauvais Esprit, dont ils espèrent détourner la colère par des sacrifices. La forme de leur gouvernement est toute patriarcale, et la dignité de chef, héréditaire. La polygamie est en usage parmi les chefs; mais l'entretien des femmes et les présents exigés par les parents rendent cette coutume fort coûteuse.

Très-peu d'Indiens se livrent à la culture; ils vivent de leurs chasses, de leurs pêches et en trafiquent le surplus. Quelques-uns passent leur vie dans une continuelle oisiveté et nonchalance. Quant à leur costume, les Indiens aiment à entasser paille sur paille; il leur faut toujours des plumes, des franges, des perles et toutes sortes de colifichets; ils en attachent à leur longue chevelure, à leur manteau, à leur couverture, ou à leurs autres habits. Le sauvage met autant de soin à orner

LE MONTAGNARD

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

La figure d'Obriçe pendant qu'il parlait était horrible à voir, une rage muette y était peinte. Le marquis de Saverney avait relevé sa tête toute tachée de sang, et fixant à son tour son regard sur le regard frissonnant d'Antoine Obriçe, il dit: Il n'y a qu'un lâche qui insulte un mourant.

A peine avait-il prononcé ces mots, qu'un grand tumulte se fit au dehors, tumulte mêlé de cris et de trépiglements.

Deux coups de feu partirent dont les balles, brisant les vitres avec grand fracas, ricochèrent contre le mur et vinrent rouler sur la table comme des menaces de mort. Obriçe tressaillit et se leva.

Le visage du marquis, impassible, rayonna malgré la pâleur de ses traits, et ses yeux se levèrent, avec une expression impossible à dé-

crire, sur cet homme dont les paroles menaçantes et les regards haineux l'écrasaient tout à l'heure; et réussissant dans un dernier élan ses forces épuisées, il souleva un de ses bras qu'il étendit dans la direction d'où les coups de feu étaient partis.

Le bruit ébrouillait et la porte, brusquement ouverte, donna passage aux compagnons d'Obriçe, qui s'élançèrent dans le cabaret, pâles et chancelants, cherchant leurs armes qui étaient étendues à terre pêle-mêle avec le vin et les bouteilles cassées.

Qu'est-ce que cela? dit Obriçe, regardant d'un œil égaré cette confusion et ce tumulte.

La vengeance de Dieu qui arrive, dit la voix basse du marquis...

Nous sommes trahis! hurla Obriçe; n'importe, marquis de Saverney, ils arriveront trop tard pour te sauver. Et, prononçant ces derniers mots, il leva sur le marquis son bras armé d'un long couteau.

Mais au même instant, un nouveau coup de feu retentit dans le cabaret, et le bras qu'Obriçe tenait levé sur le marquis tomba lourdement le long de son corps.

Antoine Obriçe avait l'épaule droite traversée par une balle.

Dès ce moment il se passa dans le cabaret de la maison jaune une affreuse mêlée.

Les sans-culottes et ceux qui accouraient au secours du marquis étaient pêle-mêle frappant au hasard. Seulement, devant le vieillard qui assistait comme spectateur vivant à ce combat désespéré, se tenait un jeune homme immobile et pâle. Dans une de ses mains

était un pistolet fumant encore, dans l'autre un sabre. De son corps, il faisait un rempart au marquis, pour qu'aucune balle ne vint l'atteindre, qu'aucun coup ne le frappât.

Ce jeune homme, c'était son fils, le comte Henri de Saverney.

Allons camarades, cria Georges d'une voix tonnante, nous sommes en face des ennemis de la patrie. Courage... courage.

Je crois qu'il faut filer, dit une voix derrière Georges. C'était la voix de Cassius. Le courageux! il était bravement caché dans un coin.

Antoine Obriçe était près de Georges; il était loin d'avoir la même pensée que le jeune homme, et il eut beaucoup préféré se renfermer dans les limites patriotiques de l'assassinat. Georges, dit-il, en s'approchant du jeune républicain, il faut nous frayer un passage au milieu d'eux et gagner le bois.

Suivez-moi, dit Georges, je vais vous frayer la route. Et s'élançant au milieu du cabaret, il prit son sabre dans ses dents et déchargea à bout portant ses deux pistolets.

L'étonnement que causèrent cette double décharge, cette attaque inattendue, se vit merveilleusement son projet, et suivi d'Obriçe, il s'opposa à sa fuite.

Cassius les voyant s'éloigner, sauta d'un bond par la fenêtre et roula à terre. Pour plus de sûreté il resta un instant étendu le long du mur comme une masse inerte; puis rampant sur ses deux mains, il atteignit le petit escarpement que formait le revers du cha-

min, glissa dans le fossé et disparut dans les touffes épaisses des premiers taillis.

Une fois dans la campagne, Georges s'était arrêté la tête haute et fière, la lèvre dédaigneuse; sa nature bouillante et énergique se revoltait à la pensée de laisser ainsi le champ libre à ses ennemis. Il reprérait hautement la lâche conduite d'Obriçe vis-à-vis du marquis de Saverney, et abhorrait souverainement les assassins; mais en voyant la troupe armée qui venait au secours du marquis, il s'écria: A la bonne heure, ce n'est plus un assassinat ceci, c'est un combat; j'en suis! Ainsi quand Obriçe l'eut entraîné il se retourna en disant: Comment! nous fuyons devant eux ainsi que des lâches.

Nous sommes seuls, Georges, reprit Obriçe sourdement; les nôtres sont ou morts ou en fuite ou démasqués par l'ivresse; lutter contre l'impossible, c'est folie. Un jour viendra, Georges... Et Obriçe, avant que le jeune homme eut pu s'apercevoir de son intention, s'élança devant une fenêtre ouverte, et soulevait avec efforts son bras ensanglanté.

Marquis de Saverney! s'écria-t-il, d'une voix tonnante, nous nous retrouverons!

Deux coups de pistolets répondirent aux paroles d'Antoine Obriçe; mais celui-ci avait déjà gagné le large.

Allons, Georges, dit-il, au jeune homme, je leur ai laissé mes derniers mots d'adieu.

Les balles recommencèrent à siffler à leurs oreilles, mais Georges se retourna fièrement contre ceux qui l'ajustaient, il attendit sans

peur. Ne pressons pas le pas, dit-il, ils croiraient que nous avons peur.

Pendant que cette scène se passait au dehors de la maison jaune, le comte de Saverney, dès qu'il eut vu tous les jacobins prendre la fuite, s'était penché sur son père et avait coupé avec son couteau les cordes qui le garrottaient; mais le vieillard était sans mouvement, et à voir son visage livide, ses yeux à demi fermés et dans lesquels tout sentiment de la vie semblait s'être éteint, à voir ses lèvres glacées dont tout le sang s'était retiré pour couler par ses blessures ouvertes, on eut dit qu'il était mort.

Aussi le comte Henri de Saverney, devant cet aspect de la mort, qu'il n'avait point encore remarqué, tant sa pensée entière était concentrée dans le combat, sentit tout son corps frissonner, et une douleur indéfinissable s'éteignit sa poitrine. Il tomba à genoux devant la chaise sur laquelle était posé son père, immobile et glacé.

Mou père... mon père... s'écria-t-il en le serrant dans ses bras et en couvrant de baisers la tête vénérable du vieillard. Mais pas un mot! pas un mouvement! pas un souffle ne répondit à ce cri de désespoir filial.

Tous les compagnons du comte Henri de Saverney, mornes et silencieux, regardaient avec les larmes dans les yeux ce triste et douloureux spectacle. Mes amis! mes amis!... s'écriait le jeune homme en tenant toujours serré dans ses bras le corps de son père, nous sommes arrivés trop tard, il est mort!... les lâches l'ont assassiné!...

son coursier qu'il en emploie pour sa propre personne. Sa grande ambition et toute sa richesse consistent à avoir un cheval, une loge, une bonne voiture et un bon fusil; au-delà, à peine y a-t-il quelque chose qui puisse le tenter.

F. J. CENAS, Ptre. Miss. (A continuer.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 13 DECEMBRE 1850.

Première Page.—Congrès des Etats-Unis.—Lettre sur l'Oregon (uite).—Fenille-ton :—Les deux Républiques—1793—1848—Première partie. 1793 (suite).—La fin de la Lettre sur l'Oregon au prochain numéro.

Le Witness et M. Chiniquy.

Le Witness dit qu'en traduisant la substance de la lettre de M. De Witt, concernant l'octroi de \$500 fait au Rev. M. Chiniquy par la Législature, nous nous sommes bien donné garde de faire voir que M. Chiniquy eût quel que droit à la gratification, comme nous nous sommes aussi abstenu, dit-il, de toucher à la question de savoir si en réalité l'octroi avait été fait à M. Chiniquy ou aux Pères Oblats.

Nous n'avions que faire de démontrer que M. Chiniquy avait des titres à la gratification dont il a été l'objet de la part du Parlement, car jamais nous n'avons suggéré cette libéralité. Nous nous sommes contenté d'enregistrer le fait. Mais il nous semble aujourd'hui vrai de dire que toute la représentation du pays ayant été unanime à reconnaître la convenance d'accorder une gratification à M. Chiniquy, cet accord de tous nos législateurs prouve beaucoup plus que ce que nous pourrions dire nous-même sur le sujet. Et nous croyons sincèrement que si le Witness ne se laissait dominer par sa rancune religieuse contre cet ecclésiastique, il ne mettrait pas maintenant en question le mérite ou le démerite de M. Chiniquy à être bien traité par ses concitoyens.

Quant à la question que fait le Witness relativement aux RR. Pères Oblats, elle est tellement oiseuse et dénuée d'à propos, que nous n'y répondons que pour faire voir que ce journal ne va jamais droit et honnêtement à son but, mais qu'il a la marche oblique et tortueuse du serpent. M. Chiniquy n'a aucun rapport ni aucun lien particulier avec les RR. Pères Oblats qui puisse autoriser un homme de sa sorte à faire la question que nous a posé l'Editeur du Witness. Ce Monsieur n'appartient pas plus à la respectable Congrégation des Oblats que tout autre Prêtre scélérat dans la Province. C'est un fait connu de tout le monde. Si l'Editeur du Witness ignore, pourquoi fait-il reposer sur son ignorance des insinuations auxquelles il paraît avoir la prétention de donner une haute portée? C'est un procédé vulgaire et méprisable.

LA CATHOLICITE DU "WITNESS."

Dans une autre partie du même numéro du Witness se trouve le singulier passage suivant, que nous avons beaucoup de plaisir à traduire littéralement pour le divertissement de nos lecteurs:

"Comme un agréable témoignage de la catholicité du Montreal Witness nous pouvons mentionner le fait que nous sommes favorisés dans ce présent numéro d'un article d'un ministre de chacune des dénominations suivantes, savoir, l'Eglise d'Angleterre, l'Eglise Presbytérienne, l'Eglise Méthodiste Wesleyenne et l'Eglise Congrégationaliste. L'existence même d'un tel papier ne prouve-t-elle pas l'unité essentielle de toutes les dénominations évangéliques? Qu'en disent les Melanges et le True Witness?"

Ouf! n'est-ce pas à faire crever de rire? Ainsi notre plaisant confrère professe de croire que plus un journal remplit ses colonnes d'écrits contradictoires et enseignants les dogmes

les plus opposés les uns aux autres, plus il a droit au glorieux titre de catholique. Par conséquent, si le Witness était le véritable universel des doctrines de toutes les innombrables sections des communions protestantes, il serait, sans doute, catholique par excellence. Rien de plus catholique donc que les schismes et les hérésies, pourvu que le Montreal Witness soit choisi pour l'organe de leurs blasphèmes contre l'unique vérité!! Et par similitude, jamais il n'y eut d'harmonie comme la cacophonie de Babel, parce qu'ailleurs tous ces hommes dont Dieu avait confondu le langage faisaient entendre leurs cris discordants du haut de la même tour!! Oh! vous, hommes sans lumières, nous étions condamnés à ne jamais concevoir de notions aussi lucides que celle-ci, si notre habile confrère ne nous les eût révélées. Nous croyions, nous, que la catholicité signifiait l'unité dans l'universalité; mais, que nous étions profondément enfoncés dans les ténèbres de la superstition! Le Witness est tombé au milieu de nous comme un flambeau au sein de l'obscurité, et nous avons appris que la catholicité signifiait le bon accord entre toutes les erreurs, et comme preuve véritablement péremptoire du fait nous n'avons qu'à lire le Montreal Witness. Aujourd'hui quatre ministres y font de la catholicité en s'accordant ensemble pour faire triompher à la fois quatre religions contradictoires. Un autre jour quatre autres ministres de sectes différentes pourront prendre leur tour et continuer l'œuvre éminemment catholique; et ainsi de suite, jusqu'à ce que le long catalogue soit épuisé.

Puisque nous en sommes à recréer nos lecteurs, nous allons traduire ici un curieux passage d'une Lecture que l'on a faite Dr. Berg fit dernièrement à Philadelphie, dans le but de pulvériser la Lecture que l'Archevêque de N. York donna avant son départ pour l'Europe, sur le Declin du Protestantisme. Voici ce plaisant paragraphe: il a beaucoup de ressemblance avec celui de notre confrère du Witness:

"Premièrement, établissons ce qu'il faut entendre par Protestantisme. L'Evêque Hughes est en peine d'en donner une définition loquace et théologiquement exacte, quoiqu'il avoue que dans son acception populaire, ce terme signifie tout ce qui n'est pas catholique, et se réfère à la grande diversité des classes du Protestantisme; il y a tant de sectes protestantes, qu'un homme de science est embarrassé de savoir ce que c'est que le Protestantisme. Je me propose de répondre à cette question, premièrement en en posant une autre. Qu'est-ce que la Lumière? Supposez que l'on charge d'y répondre un infatigable qui, semblable à un possédé, aurait passé toute sa vie dans un tombeau, ou un homme qui par un dérangement de raison, ou par le malheur des circonstances et des péchés de jeunesse, aurait choisi délibérément un souterrain pour demeure. On expose tout à coup à la lumière du soleil; étonné et aveuglé par les rayons subtils qui lui font pleurer les yeux, il demande avec mauvaise humeur, "Qu'est-ce donc que ce que vous appelez lumière?" Il la voit, ou la regarde, en écartant des yeux, tandis que ses rayons frappent le prisme suspendu au devant de ses prunelles chassieuses, et il s'écrie avec étonnement et indignation: Quelle confusion de couleurs! Quel mélange de teintes! Ici, cette chose que vous appelez la lumière, prend la couleur bleue—à elle est couleur d'azur—et ici couleur de pourpre. Plus loin elle est violette, ailleurs jaune, et puis enfin verte comme le gazou de l'Isle des Emeraudes! Qu'est-ce donc que ce que vous appelez la lumière? Loin de moi cette chose indécise, quel est-ce que le Protestantisme? C'est la lumière de la vérité de Dieu; c'est l'éclat qui illumine l'homme intérieur, quand l'âme est baptisée dans la splendeur de la révélation! C'est la religion de la Bible. La forme qu'il revêt ou la teinte dont il se colore, dépend de la structure, de la position, et de la capacité, et des conditions de l'esprit qui le reçoit. Il frappe la conscience et le cœur de cet homme-ci, et il est Méthodiste—chaud, rouge et embasé; il tombe sur un autre, et il devient Presbytérien—vrai bien régulier; il descend sur un troisième comme la teinte de Pazar clair de Peau, et cet homme est Baptiste; et il prend ainsi toutes les nuances, variables mais toutes glorieuses de l'arc-en-ciel moral, sans faire, à travers tant de variétés, le sacrifice de l'unité réelle. C'est l'air de Dieu, suspendu au sein des nuages adhésifs de notre terre, le phare du covenant, qui assure que le déluge du Paganisme ne submergera plus la terre, et ne la trempera plus de sang et de pleurs! Le mélange de toutes les couleurs du prisme s'appergait dans la lumière pure et incolore; et l'influence morale de toutes les variétés de Christianisme évangélique se reconnaît dans l'intelligence générale, le bonheur, la piété—dans la paix, le contentement et la gloire qu'elle répand sur le pays—en dépassant le Protestantisme de toute couleur de secte (sectarian) et faisant d'une vie sainte l'essence de cette religion qu'elle prescrit universellement."

Cette amplification est tout à fait jolie, dirions-nous avec le "Freeman's Journal" de N. Y.; elle ne pêche qu'en un point, c'est que l'application en est si grotesque qu'elle ne saurait être admise. "La religion de la Bi-

ble" tombe sur l'esprit d'un homme "et il est Méthodiste"—c'est à dire qu'il croit à la justification par le mérite des bonnes œuvres comme étant une doctrine fondamentale du Christianisme; "elle tombe sur un autre et il est Presbytérien—vrai bleu régulier," et celui-ci croit que la justification par la foi seule, sans les œuvres, est de l'essence de la religion de la Bible. Les bonnes œuvres du Méthodiste, dans le Credo du Presbytérien, sont de "sales" chiffons." "Elle tombe sur un autre comme la teinte clair de l'azur de l'eau, et il est Baptiste," et croit que ni le Méthodiste ni le Presbytérien ne peut voir la face de Dieu, à moins qu'il ne change ses voies et qu'il ne descende avec lui dans l'eau pour y être plongé. Oh, merveilleuse lumière! qui produit des "teintes" si variées, et qui est la même dans tous! Mais nous n'avons pas encore parcouru tout le catalogue, ajoutez le Freeman's Journal de N. Y. Le Dr. Berg s'est arrêté au commencement d'une page au bas de laquelle il n'a pas osé s'aventurer. "La religion de la Bible" fait dire à l'Evêque qu'il n'y a pas de vraie Eglise ou de vraie Christianisme sans l'Ordre Episcopal. "La religion de la Bible" fait nier à l'Universaliste qu'il y ait une éternité de tourments pour les méchants. "La religion de la Bible" fait nier au Quaker tous les serments et toutes les cérémonies... "La religion de la Bible" fait nier aux Sociniens (dont le nombre s'accroît surtout aujourd'hui) les divines Personnes du Christ et du Saint Esprit. Etc., etc., etc.

Que les sectes Protestantes en conviennent donc, hions-nous aussi: la prétendue unité des dénominations évangéliques est de la pure blague. Le fait est qu'il ne peut pas y avoir unité là où il y a des oppositions, nombreuses et énormes oppositions dans les doctrines. Et le Montreal Witness n'est qu'un blagueur quand il parle de sa catholicité.

Retour d'un Missionnaire.

Le Rev. M. Bolduc, jeune prêtre du Diocèse de Québec, qui partit du Canada avec le Rev. M. Langlois, le 14 Août 1841, pour les Missions de l'Oregon, vient d'arriver à Montréal. Ce monsieur partit d'Astoria, à l'embouchure de la Colombie, le 22 octobre dernier, sur un steamer faisant route pour San Francisco. Après s'être arrêté trois jours dans cette ville, il s'embarqua sur un steamer de la ligne entre la Californie et Panama. De Chagres, l'Empire-City le transporta à New-York où il arriva le 8 du courant. Ce Missionnaire nous annonce que Mgr. Blanchet, évêque de Walla-Walla est transféré par la Cour de Rome au Siège de Nesqually, et que le Diocèse de Walla-Walla retombe sous la juridiction de l'Archevêque d'Oregon-City.

On n'avait pas encore reçu en Oregon, de nouvelles du temps où Mgr. Demers serait de retour dans son Diocèse. Mgr. de Walla-Walla résidait aux Dalles avec M. le Grand Vicaire Bronillet, en attendant qu'il se transportât à Nesqually. Le pays de Walla-Walla, est regardé comme à peu près inhabitable, des sables arides et sans végétation en composant en grande partie le sol.—Tout le clergé, à l'exception du Rev. M. Leclaire, jouissent d'une heureuse santé.—La population de l'Oregon s'accroît rapidement. Cette année, il est arrivé environ 4,000 waggons, transportant un nombre moyen de 6 personnes chacun. Les immigrants viennent de St. Louis du Missouri, de la Californie, etc., et appartiennent à toutes les variétés de races civilisées qui peuplent l'Amérique du Nord. La population actuelle est évaluée à 150,000 habitants. Le pays paraît destiné à un avenir prospère.

Le Rev. M. Bolduc se propose de partir pour Québec au commencement de la semaine prochaine.

Le Conseil de Ville, à sa séance de mardi soir, a reçu de la part du comité de l'Eau, un rapport contenant les détails d'un plan regardé d'avance comme efficace pour la distribution de l'eau dans toutes les parties de la cité, de manière à assurer des secours prompts dans les cas d'incendie. Voici un court extrait de ce Rapport tel que l'a publié hier le Herald:

"Votre comité recommande de poser un aqueduc de 10 pouces à partir du réservoir le long de la rue Sherbrooke jus qu'à la rue Bleury, pour que l'eau soit distribuée dans tous les quartiers de la ville en quantités grandes et suffisantes, au moyen de conduits à être adaptés de la manière, de la dimension et au prix estimés et énoncés dans le plan et la pièce explicative ci-joints; que la somme de \$10,000 courant, estimés des dépenses de construction de tous les conduits, dont la construction est recommandée, pour la réalisation des vues de votre comité, soit obtenue comme emprunt pour tel temps et à telles conditions que le Conseil voudra déterminer, et que l'enregistrement soit commencé et conduit à terme, aussitôt que le dit emprunt sera effectué."

Nous remarquons dans l'une des livraisons récentes de l'Illustrated London News, deux gravures offrant une représentation fidèle de l'intérieur du Marché Boursecours durant l'Exhibition Industrielle. Le modèle en a été crayonné par M. David Duncan de cette ville, et l'exécution de ce travail atteste un grand talent.

Mercrèdi dans l'après-midi, un jeune musicien du 20e régiment s'amusa à patiner sur le fleuve presque vis-à-vis le marché Boursecours, passa à travers la glace, le squin officier du même régiment se trouvant à proximité, s'empressa de venir au secours du malheureux patineur. Il ne parvint pas cependant à accomplir ce bonable dessein, et le libérateur et son jeune compagnon coururent tous deux le danger de périr. Il y avait là un batelier du nom de John Jordan qui réussit avec beaucoup de peine à tirer l'officier de l'abîme. Dans le même temps, des spectateurs tendirent à l'autre un câble et effectuèrent le second sauvetage. Des éloges sont dus au batelier pour l'énergie qu'il déploya au risque de sa propre vie, ainsi qu'à l'officier qui ne craignit pas d'exposer la sienne pour préserver celle d'un de ses semblables.

Il n'a pas été, croyons-nous, reçu de détails sur le désastre du brick Southampton, qui fit dernièrement naufrage dans le trajet de Montréal à Halifax. Néanmoins une dépêche télégraphique reçue mardi en cette ville annonce la perte totale du vaisseau qui avait fait voile le 22 novembre de Montréal, avec une cargaison de douves, de fleur et autres objets.

La Minerve d'hier soir annonce la triste nouvelle du décès de L. D. Rochon, cer., avocat de cette ville. M. Rochon était parti de Montréal au commencement de janvier dernier pour San Francisco où il séjourna jusqu'au 5 août. S'étant embarqué à cette époque, pour revenir au sein de sa famille, il mourut dans le trajet de San Francisco à Panama, le 20 août, des suites d'une maladie qu'il avait contractée en Californie. Suivant une autre version, il aurait succombé en mer à une attaque de choléra. M. Rochon n'était âgé que de 34 ans et avait beaucoup d'amis en cette ville. Il avait épousé l'une des filles de feu l'honorable C. Casgrain de la Rivière-Québec, peu de mois seulement avant son départ pour Californie.

L'exécution de Webb convaincu du meurtre de Wm. Brennan, a eu lieu le 10 décembre à Kingston, sous les yeux de deux mille spectateurs, suivant une dépêche télégraphique.

M. Alexandre Vattemare.

Cet homme devenu célèbre par le système admirable d'échanges internationaux, dont il est l'inventeur, vient de repartir pour l'Europe, après un séjour de quatre années aux Etats-Unis. Comme en Canada, lorsqu'il y vint en 1841, M. Vattemare a su conquérir dans la république voisine des adhésions nombreuses et des sympathies honorables qui, là, n'ont point été stériles.

"Les témoignages les plus flatteurs, dit le Courrier des Etats-Unis, sont venus l'encourager dans son rude apostolat. Pendant son séjour à Washington, il a vu s'empresser autour de lui son nombre de membres des deux chambres, et le président des Etats-Unis, fidèle à cette simplicité républicaine, qu'on ne comprend pas encore assez dans notre pays, est venu trouver M. Vattemare au milieu des collections de livres, de cartes, de médailles, etc., qu'il s'occupait à classer: "Il faut bien qu'on vienne vous voir, lui a dit M. Fillmore, puisque vous ne trouvez pas le temps de venir à la Maison Blanche."

"A part l'utilité générale du plan de M. Vattemare, il est un point qui plaît singulièrement à notre patriotisme. En effet, l'œuvre qu'il poursuit d'une façon si énergique et si heureuse, contribue à relever, aux yeux de l'Union, la valeur morale de notre pays. Il répand parmi les Américains, et rend populaire ici des ouvrages qui, sans lui probablement, n'eussent point acquis cette publicité, et seraient restés dans le domaine exclusif des classes lettrées."

"Il a déjà fourni aux Etats-Unis des spécimens de toutes ces grandes publications qui n'ont point de prix ou ont un prix si bas que le grand ouvrage de la commission d'Egypte, les châteaux de France, les monuments de la ville de Paris, le voyage en Perse, etc. Il a répondu aussi en fort grand nombre les documents statistiques recueillis avec tant de soin par les différents ministères; enfin il a pu offrir au Congrès un monument précieux des gloires de la France: nous voulons parler de la collection complète des médailles frappées depuis la fin du 15e siècle jusqu'à nos jours."

"On ne saurait d'ailleurs douter des bonnes dispositions qui animent ici tous les hommes d'intelligence auxquels le plan de M. Vattemare a été soumis. Le général Scott, voulant le court interim qu'il a fait dernièrement au ministère de la guerre, écrivait un créateur des échanges: "J'éprouve un vif plaisir à vous informer en une capacité officielle, que vos estimables travaux sont hautement appréciés. Un de ces hommes rares dont toute la vie a été consacrée au travail et qui n'ont eu d'autre pensée que d'éclaircir leurs semblables sans réclamer le prix de leurs généreux efforts, un simple paysan qui n'a jamais voulu quitter son village, un vicillard de quatre-vingt ans qui depuis cinquante-cinq ans publie un annuaire d'agriculture intitulé: The Farmer's Almanac, M. De Witt publie dans son petit livre le paragraphe suivant: "Quand le généreux noble de France, le marquis de Lafayette, vint pour nous aider en guerre, il fut reçu avec toutes les marques possibles de respect. M. Vattemare est venu parmi nous avec une mission de paix. Je place les noms de ces deux hommes distingués l'un à côté de l'autre sur la liste de nos bienfaiteurs nationaux."

"M. Vattemare emporte du reste les preuves les plus palpables de la bonne volonté qu'il rencontre partout: collections des principaux journaux fournis par les éditeurs eux mêmes, ouvrages de tout genre offerts soit par les auteurs, soit par les libraires; livres rares et documents recueillis expressément à son intention; publications officielles votées par le Congrès, etc. Il faut citer entre autres: les deux grands ouvrages d'Andréon: Les Quadruplès et les Océans d'Amérique, auxquels nous ne connaissons point de rivaux dans leur genre; les cartes et les plans dressés par les ingénieurs attachés aux départements de la guerre et de la marine; les lois des Etats-Unis; les archives américaines; l'ouvrage sur les tribus indiennes de l'Amérique du Nord; l'expédition de Wilkes dans l'Océan Méridional; la collection de tous les types des poids et mesures; celle des médailles dont les coins existent encore à la Monnaie; celle de toutes les pièces en usage aux Etats-Unis, depuis l'aigle-quaduple en or et la valeur: dépens: cent francs jusqu'au modeste demi-cent en cuivre."

"A côté de ces trois belles collections, il en est une autre dont le principal honneur revient à M. Vattemare lui-même, et qui est pour le moins aussi précieuse: c'est celle du papier-monnaie dont on s'est servi aux diffé-

rents points de la campagne en criant à mes amis: Qu'importe, nous sommes bien armés! Quel peut être, dit le vicillard, cet homme que nul de nous ne connaît, et qui sait ainsi tous nos mots de passes, tous nos signes de ralliements? C'est un ami, mon père, puisqu'il vous a sauvé deux fois. Que Dieu lui soit en aide dans toutes les heures de sa vie! Puis s'adressant à ses compagnons: Mes amis! je crois qu'il n'est pas prudent de rester trop longtemps ici; ces bandits pourraient bien revenir avec du renfort et nous faire un mauvais parti. En un instant, on improvisa avec des branches d'arbres un braccard sur lequel on plaça un des matelas du lit, et on transporta le vicillard sur ce braccard. Avant de partir, mes amis, dit le marquis à ceux qui le portaient, nous avons un devoir sacré à remplir. Il montra de la main le corps de Jacques, étendu à terre. Le jour éclairait distinctement la salle dans laquelle se passait cette scène. Absorbés par tout ce qui venait de se passer, les compagnons du comte de Saverney n'avaient fait toute attention aux cadavres qui gisaient au milieu des débris. Pauvre Jacques! dit le comte Henri en se penchant sur le corps du digne serviteur, tu devais être mort puisque ton maître allait mourir. Le combat qui s'était livré entre les jacobins et ceux qui venaient au secours du marquis de Saverney, avait augmenté le nombre des morts. Jacques avait deux compagnons

qui devaient aller avec lui dormir dans le tombeau, et pour nous servir de propres expressions de Cassius, les noms de Scévols, Mucius et Caracalla étaient devenus vacants. Deux fosses furent promptement creusées à quelques pas de la maison jaune. Dans l'une on déposa avec tout le respect que l'on doit à la mort, les corps des jacobins qui avaient été tués; dans l'autre, celui de Jacques et de ses deux compagnons. Lorsque la terre eut recouvert la seconde fosse, la petite troupe qui avait accompagné le comte Henri se découvrit avec recueillement et s'agenouilla. Le marquis se souleva de son braccard, et, étendant la main sur la terre fraîchement retournée: "Adieu, Jacques, dit-il, adieu, fidèles serviteurs de la plus sainte cause; nous nous retrouverons dans un monde meilleur. Vous allez vous reposer, nous allons combattre! Deux blessés avaient été mis sur un autre braccard qui suivait celui du marquis de Saverney, et le triste cortège traversa silencieusement la campagne, dans la direction qu'avait prise cet homme qui avait si mystérieusement dit au vieux marquis: Pavenir!"

(A continuer.)

Le malheur n'instruit pas plus l'homme sans principes, que les chutes, l'aveugle qui a perdu son bâton.

Il y eut après ces mots un lug moment de silence, car nul ne répondit parmi les assistants; aucun ne voulut troubler par des paroles la sainteté d'une si profonde douleur!

Le comte Henri se releva tout-à-coup, le visage inondé de larmes, et soulevant le vieux marquis dont la tête tomba sur ses épaules, il le transporta sur le lit.

De l'eau! de l'eau froide! cria-t-il, en écartant de ses doigts les cheveux ensanglantés, collés le long de ses tempes.

Puis, avec de l'eau fraîche, qu'on lui apporta, il lui humecta le front et le visage. Cette eau froide ranima quelque peu le vicillard, et le jeune homme put entendre passer un souflet entre ses lèvres entr'ouvertes.

Quelque léger que fût ce premier frémissement de la vie, le comte Henri le sentit tréssaillir et frissonner jusqu'au fond de son propre cœur. Son visage rayonna; sans prononcer un seul mot, il joignit les mains, regarda le ciel, et continua à baigner avec de l'eau les tempes et le visage du blessé, après avoir entouré la tête de son mouchoir humide, pour arrêter au moins l'effusion du sang.

Ceux qui entouraient le lit ne s'étaient point aperçus de ce premier frémissement qui semblait, comme un ange du ciel, être venu dire au fils désolé d'espérer encore; mais ils avaient vu les traits du jeune homme resplendir tout-coup d'un rayonnement subit; ils avaient vu ses mains se joindre, et retenant leur souflet, il épièrent le retour à la vie sur ce visage recoloré.

Bientôt les yeux du mourant se rouvrirent,

sa tête se souleva faiblement... En apercevant son fils debout devant lui, et tous les visages gais qui l'entouraient, il eut à un dernier rêve de bonheur envoyé par la bonté de Dieu à la dernière heure de sa vie.

Mon père... mon père... s'écria deux fois le jeune homme en soutenant dans ses mains cette tête chérie, c'est moi!... c'est votre fils à genoux devant vous!... ces misérables sont enfuis; Dieu a permis que nous arrivassions assez à temps pour vous sauver encore.

Mon fils!... murmura le vicillard d'une voix faible. Et il rebomba sur le lit, épuisé par l'effort qu'il avait fait pour prononcer ces deux mots. Mais le bonheur est un baume divin qui ranime vite la vie et fait couler le sang dans les veines glacées! Bientôt, le marquis sur lequel la mort avait déjà placé sa cruelle empreinte, sentit une chaleur inattendue réveiller ses membres engourdis, il promena autour de lui son regard étonné. Malgré lui il lui semblait encore voir devant ses yeux ces visages farouches dont les rires implacables insultaient sans pitié à son agonie. A côté de cette voix désolée et radieuse qui, lui disait: "Mon père!..." il lui semblait encore entendre ces mots terribles: "Marquis de Saverney, je te poursuivrai dans ton fils, dans ta fille, qui tous deux mourront comme tu vas mourir!"

Mais ce funèbre souvenir s'échappa bientôt, pour faire place à la joie et à l'espérance.

Henri, dit-il d'une voix déjà plus forte, c'est bien toi!... comment as-tu pu venir à mon secours!

Mon père, dit le jeune homme en s'appuyant sur le lit, je vous attendais ainsi qu'il en était convenu. Etouffé, inquiet du retard que vous mettiez à venir, mes amis et moi, nous par de pénibles présentiments, nous nous demandions si ce retard n'était pas l'indice de quelque grand malheur; car vous le savez, mon père, quand nous sommes éloignés les uns des autres, chaque heure est une inquiétude poignante, car chaque heure peut être une heure mortelle; lorsque tout-à-coup un homme halotant, le visage couvert de sueur, pénètre droit à nous, et allant droit à moi: comte de Saverney, me dit-il, courez vite à la maison jaune, ou masserez votre père, il est peut-être temps encore de le sauver; voici une clef que je suis chargé de vous remettre; hâtez-vous, car chaque minute peut être mortelle pour le marquis de Saverney.

C'est le même homme, murmura le vicillard, qui m'avait déjà sauvé une fois... Le connais-tu, Henri?

Non, mon père, et comme nul de nous ne l'avait jamais vu, et que sa voix ainsi que son visage nous étaient entièrement inconnus, nous nous regardâmes, hésitant à croire à ses paroles qui pouvaient être une trahison; cependant cet homme avait sur sa physionomie quelque chose de franc et de loyal.

Hâtez-vous! nous dit-il de nouveau. Et sans ajouter rien de plus il disparut. L'hésitation pouvait amener un grand malheur; je regardai la clef qui était bien celle que vous portiez toujours sur vous, et je m'élançai à

rentes époques et sur tous les points de l'Union. Il a fallu à M. Vattemare des prodiges de persévérance pour recueillir un modèle de tous ces chiffons de papier qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire politique et financière des Etats-Unis. C'est presque une gloire que d'y avoir réussi.

Etranger.

La tranquillité publique en France n'est point troublée, et n'est pas en apparence menacée de l'être. Le Message du Président n'a pas peu contribué à cette quiétude de l'esprit public. Des feuilles élyséennes (comme on appelle les organes du président) prétendent que la situation réelle les mêmes périls qu'avant le 12 novembre. Mais Louis-Napoléon ne s'en est pas moins déclaré le partisan de la constitution et de l'ordre en disant dans son Message : "Je considère comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, voudraient ébranler le peu de stabilité que nous garantit la Constitution."

En Angleterre la guerre à la hiérarchie catholique est toujours aussi active. Les dépêches télégraphiques qui annoncent le contraire sont énergiquement démenties par les journaux de la métropole. Cette levée de boucliers contre la mesure papale fourmille d'incidents véritablement exécutives. Le point de mire des attaques est toujours le Cardinal Wiseman. On imprime sur son compte des biographies satiriques, des appréciations de son talent oratoire, et des blâmes sur ses défauts de caractère. Quand la passion en aura fini, ce sera à la raison, à la vérité, à l'histoire à se faire en cadre à leur tour.

ANGLETERRE.—S. Em. le Cardinal Wiseman célèbre tous les jours la sainte messe à la cathédrale catholique de Saint-Georges in the field. On assure qu'il s'occupe à rédiger un mémoire, dans lequel il défend sa conduite et celle de ses vénérables frères les évêques. Les Prélats anglicans ont été invités à purger leurs diocèses des ministres entachés de papisme. La tâche sera difficile.

Le Morning-Post du 16 contient l'adresse suivante, qu'il croit émanée de la plume du Cardinal Wiseman :

A Sa très-excellente Majesté la Reine.

"Les sous-sujets, fidèles sujets de Votre Majesté résidant en Angleterre et professant la religion catholique romaine, désirent déposer au pied du trône de Votre Majesté l'expression de leurs sentiments d'inalterable fidélité à la personne royale, à la couronne et à la dignité de Votre Majesté.

"Nous considérons comme un devoir, en ce moment où l'on cherche à accuser notre loyauté, de renouveler l'expression de nos sentiments.

"Aux époques où les catholiques d'Angleterre étaient privés des privilèges de la constitution et des droits dont jouissaient leurs compatriotes, ils sont restés fidèles à l'allégeance envers la couronne de ce royaume ; ils se sont toujours, autant que qui que ce fût, montrés prêts à défendre, contre quiconque les attaquait, ses droits et prérogatives. A plus forte raison, maintenant que, sous le sage gouvernement de Votre Majesté, nous participons, comme vos autres sujets, aux bienfaits de la constitution, sommes-nous animés des mêmes sentiments de fidélité, d'attachement, et prêts à faire preuve, quelque occasion qui s'en présente, de la sincérité de nos paroles.

"Le plus cher des privilèges dont nous a fait jouir la sagesse de la législature britannique, est celui de professer et de pratiquer ouvertement la religion de nos pères en communion avec le Saint-Siège de Rome. Ses enseignements nous ont appris, comme la leçon la plus sacrée, à rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

"En conséquence, nous supplions Votre Majesté de vouloir bien agréer l'assurance que, dans tout ce que notre Eglise a fait, à quelque époque que ce soit, pour établir son système régulier de gouvernement parmi les membres de cette Ile qui lui appartiennent, son autorité a été purement spirituelle, et l'organisation qui nous a été donnée, entièrement ecclésiastique. Notre Eglise n'a garde de toucher à aucun des titres et des droits de Votre Majesté, ni à son autorité, ni à sa juridiction et prérogative comme notre souverain et comme souveraine de ces royaumes ; elle ne diminue ni n'atténue non plus en rien notre profond respect, notre loyauté, fidélité et attachement à la personne auguste et au trône de Votre Majesté. Nous offrons humblement à Votre Majesté l'assurance que, parmi ses sujets, il n'existe aucune classe qui, plus solennellement, plus continuellement ou plus ardemment, prie pour la stabilité du trône de Votre Majesté, pour la préservation de sa vie et la prospérité de son empire, que les catholiques d'Angleterre, dans la religion desquels la fidélité est un devoir sacré et l'obéissance une vertu chrétienne."

FRANCE.—Une souscription a été ouverte en Normandie pour élever une statue à Guillaume-le-Conquérant. Ce sera une figure équestre, en bronze, élevée sur un piédestal d'architecture romane, où seront représentés les six premiers ducs de l'antique province, depuis Rollon jusqu'à Robert, père de Guillaume ; l'exécution de ce monument, dont la place est désignée à Falaise, au pied du château qui a vu naître le Conquérant, est confiée à M. Louis Rochet, à qui ont été déjà les statues du maréchal Drouet et de Guy Coquille.

IRLANDE.—Le docteur Murray, Archevêque de Dublin, a convoqué une réunion pour l'adoption d'une adresse de félicitation par l'intermédiaire de Cardinal Wiseman au clergé d'Angleterre et des témoignages de reconnaissance vis-à-vis du Saint-Père, pour le rétablissement de la hiérarchie catholique romaine.

BELGIQUE.—Dans la séance du 18 novem-

bre, la proposition suivante de M. DuMortier, dont la lecture a été autorisée par les sections, a été mise à l'ordre du jour de la Chambre des représentants :

"Considérant que la Constitution repose sur le principe de la liberté en tout et pour tous. Considérant qu'alors que toutes les facultés des citoyens y sont déclarées libres, l'exercice de la charité ne peut être asservi à aucune autre volonté que celle du bienfaiteur. Considérant que la liberté de faire le bien intéresse, avant tout, ceux qui vivent de la charité, c'est-à-dire les pauvres.—Article unique. La charité est libre, nul ne peut être entravé dans l'exercice de cette liberté."

M. DuMortier développera incessamment sa proposition.

SUISSE.—LUCERNE.—Les ornements et le trésor de l'église du couvent de Saint-Urbain viennent d'être vendus à un juif de Francfort et à un marchand de Paris pour le prix de 60,000 fr.

SUISSE.—Le projet de loi sur les mariages mixtes est une nouvelle injure aux droits des catholiques. Les Evêques de Sion, de Coire et de Côme ont protesté par des pétitions, qui ont été, dans la séance du 11 novembre renvoyées à la commission. [Nous reproduirons prochainement celle de Mgr. l'Evêque de Sion, qui résume parfaitement la question.]

Mgr. l'Evêque de Fribourg n'avait pas manqué d'élever aussi la voix pour la défense de la loi catholique ; mais sa protestation a été écartée sur la proposition de M. Stämpfli, qui a prétendu que Mgr. Marillet, ayant été détruit, et par conséquent n'étant plus Evêque, ne doit pas être écouté quand il prend cette qualité. On a répondu au député radical que, pour être exilé, Mgr. Marillet n'en est pas moins Evêque ; qu'il n'appartient ni à l'autorité cantonale ni à l'Assemblée fédérale de lui enlever cette qualité. Ces notions les plus élémentaires de la liberté confessionnelle, ont été méconnues, et une assez forte majorité a voté le rejet. Ces haineuses préventions sont d'un mauvais augure pour les catholiques.

ROME.—Les Rév. P. Jésuites ont ouvert, le mardi 5 de novembre, les cours du Collège romain.

ESPAGNE.—Un Te Deum et une messe solennelle ont été chantés à Séville, dans l'Eglise paroissiale de Santa-Cruz, en actions de grâces de la promotion au cardinalat de S. Em. Mgr. Wiseman, né comme on sait dans cette contrée. Près du maître-autel était une image de la sainte Vierge, à laquelle le petit Antoine Wiseman a été offert quand il était enfant ; le portrait de S. Em. était exposé sur des colonnes de l'Eglise. On remarquait dans la nombreuse assistance plusieurs membres des familles irlandaises établies en Andalousie, les Butler, Walsh, O'Crowley, O'Ryan et Trindall. La cérémonie a été suivie d'une abondante distribution d'aumônes.

FAITS DIVERS.

Les proscriptions de Londres, comme ils s'appellent, c'est-à-dire les comités socialistes des Français, Polonais, Allemands et Hongrois, réfugiés en Angleterre, viennent de publier un manifeste nouveau. C'est tout simplement la guerre sainte de la liberté qu'ils prêchent. Ils ont compté les soldats que les gouvernements européens comptent sous leurs drapeaux ; et comme ces soldats firent des despotismes organisent le massacre universel des républicains, ils crient à leurs frères : Debout et aux armes ! Il faut dire que M. Ledra-Rollin, Mazzini et le fameux comité démocratique central restent muets et ne semblent pas disposés à prendre la moindre part à cette croisade. Cependant cette publication est un symptôme de l'agitation qui couve toujours au sein des masses révolutionnaires.

Le procureur de la République et le juge d'instruction viennent d'opérer à Arles, chez une dame B., la saisie de divers papiers et correspondances constatant l'existence de sociétés secrètes.

On avait arrêté quelques jours auparavant, dans la même ville, un nommé Laurent, membre d'une société démocratique, sous prévention de fabrication ou de recèlement de poudre et de munitions de guerre.

Il paraît que la propagande socialiste se fait dans une partie du département avec une effrayante persistance ; mais l'autorité est prévenue et tient dans ses mains plus d'un fil de ces ténébreuses menées.

Une autre arrestation, celle du sieur Richard, cafetier et président d'un club de la Montagne, a été également opérée à Arles, par suite d'ordres venus de Lyon, et pour cause de participation au grand complot du Midi, dont l'instruction se poursuit activement sur plusieurs points.

—On s'entretenait, à l'Assemblée, de la levée de 40 000 hommes ordonnée par un décret qui a paru dans le *Moniteur*. Les armements de l'Allemagne et de la Russie, les complications qui peuvent sortir de la situation des affaires de Prusse et d'Autriche justifient cette mesure de prudence. Sans doute la France doit, ainsi que le dit le *Message*, garder une stricte neutralité tant que l'équilibre européen ne sera pas troublé ; mais, établir un corps d'observation sur le Rhin, ce n'est que remplir un devoir de sagesse et de légitime prévoyance.

Le décret et le rapport du ministre de la guerre étaient généralement approuvés.

—On lit dans le *Courrier du Havre* : "Le paquebot américain la Seine, dont nous avions annoncé l'arrivée hier, est entré ce matin dans le bassin de la Floride. Nous extrayons du rapport de son capitaine, M. Williams, le singulier fait que voici : "Le 30 octobre, par 45 degrés 43 minutes de latitude et 43 degrés 11 minutes de longi-

tude, vent ouest-nord-ouest, temps fait, toutes les bouvettes dehors, le navire filant neuf nœuds, un tourbillon cassa les trois mâts de perroquet en trois morceaux, sans que rien, ni sur la mer ni sur le pont, ne pût faire prévoir cette trombe, qui n'a été ressentie que dans les hauteurs de la mâture. Un morceau de mâts de perroquet, dans sa chute, traversa le pont, celui du mât de misaine traversa la cuisine et blessa le cuisinier. Aucun changement dans l'atmosphère ne s'opéra pendant ou après cette trombe, ce qui permit de débarrasser le navire, sauver les voiles, le gréement, et continuer la route sous la voile restante sous vergues."

On peut appeler cet événement un véritable phénomène atmosphérique.

—Si les soldats russes sont, comme on le dit parfois maltraités, par leurs officiers, il paraît du moins que lorsque ces faits parviennent à la connaissance de l'Empereur, ils sont sévèrement réprimés, car voici ce que nous lisons dans le dernier numéro du *Journal de Saint-Petersbourg* :

"En vertu d'un jugement, confirmé par S. M. l'Empereur, le lieutenant-général à la suite de l'armée Schwartz 1, ci-devant chef de l'arrondissement militaire de Djaro-Belobany et de toute la ligne des cordons Lesghiens, a été exclu du service avec défense d'y être réadmis par la suite pour cause d'abus de pouvoir et cruauté envers des soldats ; le major Petchkovsky, du bataillon numéro 7, de la ligne de Géorgie, ci-devant faisant les fonctions de commandant de la forteresse de Nowozakaly, et le major à la suite de l'armée Gribowsky, ci-devant major de place de la même forteresse, ont été dégradés, privés de la noblesse et des ordres dont ils étaient décorés, et condamnés à dix ans de détention dans une forteresse, pour cause de cruautés envers les soldats, et enfin le lieutenant-colonel Asséif 1, ci-devant président de la commission de justice militaire de la forteresse de Nowozakaly, est exclu du service et condamné à deux mois de casernement dans une forteresse, pour avoir sciemment cédé, dans l'instruction du procès militaire, les cruautés commises pendant l'enquête de cette même affaire."

—Les journaux de Panama sont en ce moment très-occupés d'un projet gigantesque, qui a germé dans le cerveau d'un ingénieur américain, et qui consiste tout simplement à transporter d'un Océan à l'autre, sur le chemin de fer actuellement en construction, les navires tout chargés dont la jauge n'excéderait pas 1,100 tonneaux. La presse de Panama prend au sérieux cette conception audacieuse, et la considère comme étant d'une réalisation possible.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Courrier des Etats-Unis)

RAVAGES D'UNE TROMBE.—Un ouragan qui ne paraît guère avoir de précédent, pour la violence, que celui qui détruisit en partie, il y a quelques dix ans, la ville de Natchez, vient de fondre sur la vallée du Mississippi.

C'est samedi dernier, vers 2 h. de l'après-midi, que le tourbillon s'est déchaîné, et la ville du cap Girardeau, située sur la rive du Mississippi, au-dessous de Saint-Louis, semble en avoir supporté la plus grande fureur. Quatre-vingt bâtiments, parmi lesquels figurent deux églises et un couvent, ont été renversés. Deux bateaux à vapeur, amarrés au quai, ont été presque mis en pièces. Un grand nombre de personnes sont restées ensevelies sous les ruines ou ont été blessées par les débris. En un mot la cité entière, heureuse et florissante le matin, ne présentait plus, le soir, que l'aspect de la désolation.

Comme indices de l'irrésistible violence de la trombe on cite les deux faits suivants : Deux gigantesques poteaux télégraphiques ont été fendus et brisés comme une simple allumette ; et, ce qui est bien plus merveilleux encore, une vache a été enlevée de terre, et logée dans un arbre, à soixante pieds en l'air. Il est évident que le désastre n'a point dû se borner au cercle restreint d'où nous parvenons ces nouvelles : la campagne aussi a dû être cruellement éprouvée ; mais il faut attendre, pour apprécier l'étendue réelle du mal que les récits soient venus compléter le sommaire télégraphique.

Exposition Universelle de l'Industrie.

LE PALAIS DE CRISTAL.

Le *Britanna* donne, sur le bâtiment de Hyde-Park, les intéressants détails qui suivent : "Nous avons fait une nouvelle visite à ce travail. La scène, en pénétrant dans l'enceinte, est maintenant saisissante. Le réseau de pièces assemblées a l'air d'une vaste toile d'araignée. Les colonnes pyramidales de fer, de 66 pieds de haut, paraissent de fil de fer, et les ouvriers qui circulent dessus donnent plus l'idée d'araignées que d'hommes. L'ouvrage avance tranquillement, et l'on entend à peine le bruit du marteau. Le sol est terriblement défoncé, et aurait besoin de quelques charges de gravier, surtout dans l'avenue centrale.

"Il y a peu de matériaux par terre, quoique les visiteurs soient à chaque instant écartés par les cris des conducteurs de lourdes voitures.

"En se plaçant à un bout de l'avenue centrale, on peut embrasser la vue de l'ensemble, qui offre une impénétrable masse de colonnes pyramidales et de barres transversales, s'y reliant sous toutes sortes d'angles. Peu d'échafauds existent au milieu des constructions, en sorte que le coup-d'œil peut s'étendre jusqu'aux points extrêmes, et que l'on est à l'instant saisi par l'étendue et la grandeur du monument.

"Ça et là, mêlées avec les constructions terminées, brillent les flammes des forges. A droite, une machine siffante, mettant en branle une puissante scie circulaire, vomit de

hauts colonnes de fumée, au grand ennui des bandes d'ouvriers occupés à vitrer le plafond. A gauche, une autre machine, pour les ouvriers en fer, tourne et mugit.

De quelque côté que vous tourniez les yeux, vous apercevez des troupes d'ouvriers activement occupés sur les ais et les traverses de ce grand labyrinthe.

"Une des avenues latérales est vitrée et enclose, et dans cette portion, à l'abri des injures de l'air, travaillent activement une légion de charpentiers. Maintenant que le squelette du bâtiment a reçu partiellement sa forme définitive, on témoigne une soignée déférence pour l'opinion publique.

"A propos des arrières du voisinage des travaux, un arbre gigantesque se trouve élagué au milieu des constructions et balance ses rudes et noires branches, au milieu des colonnes, avec une impériale indifférence. Il est l'objet d'un intérêt tout particulier, et semble ondoyer sous la brise sans s'inquiéter des opérations subséquentes ; il sait que des centaines de voix s'élèveront pour le défendre, si MM. Fox et Henderson s'avisaient de porter la main sur sa rude écorce.

"Les ateliers de forgerons sont pittoresques ; il y en a deux ou trois, mêlés avec les arbres, qui seraient dignes du plateau de Wilkie. Au centre du bâtiment, cinq ou six gigantesques arcades barrent presque le chemin. Elles sont destinées à marquer les avenues du transept, qui n'est pas encore commencé.

"Dans la partie enclose des constructions, nous avons lu un placard annonçant un meeting pour la formation d'une société de secours contre les accidents, sage précaution qui témoigne des progrès de la prévoyance parmi la classe ouvrière."

(Du Canadien du 9 décembre.)

(On est assez peu d'accord à Québec sur le point de savoir par quel endroit passera la route du chemin de fer projeté de Québec à Richmond : du Cap-Rouge, de la Pointe-au-Platon ou d'autre lieu intermédiaire. Ci-après est le rapport des derniers procédés de la corporation municipale de Québec à ce sujet.)

LE CHEMIN DE FER DE QUÉBEC A RICHMOND.

Les £100,000 votés par le conseil de ville.

La séance de vendredi soir a duré depuis 7 heures jusqu'à près de minuit. La foule qui se pressait dans la partie de la salle des séances réservée au public, et même des applaudissements qui ont dû être réprimés, témoignent de l'intérêt que les citoyens prennent à la mesure dont le sort dépendait de la décision du conseil. Nous publions le discours par lequel M. Tessier, président du comité des finances, ouvrit la discussion. Nous n'avons point de notes des autres discours prononcés dans cette séance ; mais ils sont publiés par quelqu'un de nos confrères, nous en donnerons un résumé.

Après qu'il eut été rejeté divers amendements proposés par M. Lloyd et autres, M. Rhéaume, secondé par M. Paradis, ne proposa un qui accordait les £100,000 à la condition que la route projetée par le Cap-Rouge, celle par la Pointe-au-Platon, ou toute autre route au-dessus du Cap-Rouge, serait préalablement explorée par deux personnes compétentes, l'une nommée par le maire et l'autre par la compagnie, le conseil se réservant le choix de la route sur le rapport des explorateurs. Le rapport du comité des finances, avec cet amendement, fut adopté par 11 voix contre 8.

Pour :—MM. Robitaille, Gamy, Maguire, Tessier, Gingras, Dorval, Rhéaume, Carrier, Tourangeau, Paradis et Morrin.
Contre :—MM. Lloyd, Sewell (Dr), Lampron, Murray, Dinning, Boxer, Sewell (sherif) et Hall.

Par un autre amendement, la somme de £25,000 en actions privilégiées, dont le conseil de ville exigeait le dépôt, a été réduite à £20,000.

Le chemin de fer devra être commencé simultanément à Québec et à Richmond.

L'HIVER.—Après avoir hésité plus longtemps que de coutume, il s'est enfin décidé à installer chez nous. Il s'est élevé samedi soir une tempête accompagnée de neige qui, amoncelée par le vent, a dû rendre les chemins presque impraticables en quelques endroits. Hier le temps était clair et froid, le vent soufflant du nord-ouest, et ce matin le fleuve est couvert de glaces flottantes.

La malle de Montréal d'hier est arrivée à 11 heures du matin ; celle d'aujourd'hui n'était pas arrivée à 2 heures.

Nous remercions cordialement l'honorable Maire de l'envoi du Feuilleton contenant un intéressant article de M. F. X. Farmer sur le Canada, dont nous ferons certainement usage pour nos lecteurs.

Par une méprise du metteur en pages, l'extrait du Message du Président des E. U., au lieu de figurer immédiatement après la Note qui lui sert de préambule sur la première page de ce numéro, a été intercalé dans la 2de colonne à la suite de l'analyse qu'il aurait dû précéder.

NAISSANCE.

En cette ville, hier matin, la Dame de M. L. A. Garreau, a mis au monde un fils.
En cette ville, le 10, la Dame de M. C. Caty, a mis au monde une fille.

DECES.

En cette ville, le 9, à l'âge de 57 ans, 3 mois et 4 jours, Dame Marguerite Caron, épouse de M. Stanislas Chartrand, menuisier de cette ville.
En cette ville, hier matin, Daniel-Olier, enfant de M. F. X. Lafamme, âgé de deux ans et demi.

A Québec, samedi, Edouard, fils de C. N. Montclair, ber, 6cr.
A Sacramento, (Californie) le 26 octobre, M. Chs. K. Clark, ci-devant de Montréal.

ANNONCES.

INSTITUT-CANADIEN.

SIXIEME ANNIVERSAIRE.

MARDI, le 17 du courant, l'Institut-Canadien célèbre le sixième ANNIVERSAIRE de sa fondation. Se rendant à une demande spéciale du Comité de Régie, un des membres de l'Institut J. DOCTRE ETOILE, AVIS-CAT, donnera en cette circonstance un FLEURON, dans la salle des Odd-Fellows Grande Rue St. Jacques. Le sujet choisi par ce Monsieur est celui de l'ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'INSTITUT-CANADIEN. A cette séance, sera aussi lu le sixième rapport annuel du Comité de Régie.

Le bienveillant concours d'un orchestre d'amateurs, est en outre assuré des aujourd'hui à l'Institut pour cette soirée, à laquelle le public est respectueusement invité à assister.

Des sièges seront réservés pour les Dames. Entrée : libre et gratis à la séance, qui commencera à 8 heures P. M.

Par Ordre, P. G. PAPINEAU, Sec. Cor. J. C.

Montréal, 12 Décembre 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

M. M. HERVÉON & Cie, sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de CIGARETTES de VINS de qualités diverses, purs et agréables, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés. C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et nuisibles, à ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. de l'étranger de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des moments qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détestées jusqu'à leur essence. Adresse... MM. HERVÉON & Cie, coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N° 84—Montréal, 3 Décembre, 1850.

BAZAR

DE LA SOCIÉTÉ DE ST. VINCENT DE PAUL.

Le Public est respectueusement informé, que le BAZAR annuel de la Société aura lieu en DÉCEMBRE sous la direction des Dames ci-après nommées, qui ont bien voulu se rendre à l'appel du Comité. MADAME LA MAÎTRESSE, ASSISTÉE PAR :

- MME FURNISS, MME DRUMMOND, " MASSON, " BOURET, " DESBARATS, " WILSON, " DUMAS, " COUILLARD, " DORION, " LEVESQUE.

MME DESCHAMBAULT. Le Comité a l'espoir que déjà plusieurs Dames ont préparé divers objets qui sont destinés pour ce Bazar, et que d'ici au jour qu'il aura lieu, chacun emploiera, ses moments de loisir à confectionner de petits ouvrages tant de fantaisie que d'utilité, qu'ils voudront bien remettre ainsi que toutes autres contributions d'aucun genre, à aucunes des Dames directrices.

La saison rigoureuse qui nous arrive rapidement, et la misère qui règne autour de nous, est un sûr garant que chacun contribuera autant que possible à cette grande œuvre, qui est la seule ressource que la Société ait pour venir au soulagement de pauvres.

[L. B.]—Après un avis subséquent le Bazar ci-dessus annoncé doit avoir lieu les 16, 17, 18 et 19 du courant, dans la maison de John Tiffin, écuier, coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel.]

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

POUR 1851.

A vendre chez E. R. FABRE ET CIE., Rue St. Vincent, N° 3. 19 nov. 1849.

HECTOR L. LANGEVIN. AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse, au-dessous de l'établissement de la Minerne. Montréal, 8 novembre 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Price, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement aménagées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

FRANÇOIS LEDUC.

INFORMATIONS DEMANDEES.

On a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait délégué en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France. Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 28 Octobre 1850.

A être publié pendant un mois dans les *Mélanges Religieux*, *La Minerne* et le *Journal de Québec*.

A VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. Richard avec une maison en bois à un étage, bien finie, 38 de front sur 32 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites. Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.

